

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210923-D\_23\_09\_2021\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

**Délibération n°23-09-2021-006**

7.5 Subventions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 23 septembre 2021*

Date de convocation	17 septembre 2021
Date d'affichage	17 septembre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	48 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 septembre à 18h30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 41 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHE'T, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient représentés** : 2 - M. Joël CIRON représenté par M. Dominique POUTOIRE, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

**Pouvoirs** : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

**Etaient excusés** : 7 - M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance** : Mme Nadège PIOGER.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019,

Vu l'avenant n°3 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 30 décembre 2019 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'avenant n°4 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 25 novembre 2020 prolongeant le dispositif pour une année supplémentaire,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Equipement, logement et mobilités,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible à une aide de la collectivité.

**DECIDE** d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Monsieur BASTIEN Dominique Avezé	Energie	Modeste	12 712 €	12 017 €	8 311 €	2 403 €	20 % max 7 000 €
Monsieur BEAUVIR Michel La Ferté-Bernard	Adaptation	Très modeste	9 268 €	8 767 €	6 641 €	2 630 €	30% max 6 000 €
Madame BOUVET Stéphanie Villaines la Gonais	Energie	Très modeste	6 528 €	6 207 €	6 034 €	1 241 €	20 % max 7 000 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
Monsieur BROSSARD René Sceaux sur Huisne	Adaptation	Très modeste	2 616 €	2 379 €	1 904 €	714 €	30% max 6 000 €
Madame CORSIN Françoise La Ferté-Bernard	Energie	Intermédiaire	6 200 €	5 877 €	1 469 €	1 469 €	25 % max 5 000 €
Monsieur DESPIERRES François Cherré Au	Energie	Modeste	25 078 €	23 771 €	17 074 €	4 754 €	20 % max 7 000 €
Monsieur GARANCHE Henri Boessé le Sec	Adaptation	Intermédiaire	7 875 €	7 610 €	1 522 €	1 522 €	20 % max 5 000 €
Monsieur LESOURD Didier La Ferté-Bernard	Adaptation	Modeste	5 529 €	5 052 €	2 991 €	1 263 €	25 % max 5 000 €
Monsieur MONGUILLON Yannick La Chapelle Saint Remy	Energie	Modeste	27 048 €	25 634 €	15 212 €	1 122 €	20 % max 7 000 €
Madame PLISSON Mélanie Saint Martin des Monts	Energie	Modeste	29 206 €	27 684 €	24 647 €	2 489 €	20 % max 7 000 €
Madame ROUXEL Hélène Saint Ulphace	Adaptation	Très modeste	11 954 €	10 867 €	7 714 €	3 260 €	30% max 6 000 €
Madame GUILLARD Joelle La Ferté-Bernard	Façade	Propriétaire en SPR	2 819 €	2 672 €	401 €	401 €	15 % max 4 000€
Madame BOULAY Claudine La Ferté-Bernard	Façade	Propriétaire en SPR	6 003 €	5 690 €	854 €	854 €	15 % max 4 000€
Madame LENOBLE Florence Saint Aubin des Coudrais	Façade	Propriétaire en SPR	3 430 €	3 251 €	488 €	488 €	15 % max 4 000€
<b>Total</b>			<b>156 266 €</b>	<b>147 478 €</b>	<b>95 262 €</b>	<b>24 610 €</b>	

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 23 septembre 2021

Pour extrait conforme

Le 24 septembre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU